



REMISE À NIVEAU



35 heures - 5 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux
personnes handicapées

SSIAP 3

REMISE À NIVEAUX

FORMATION DE MISE À NIVEAU : **CHEF SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE DE NIVEAU 3**

OBJECTIF

Recouvrir l'aptitudes et les compétences requises pour exercer la fonction de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne.

PRÉ REQUIS

- Être titulaire du diplômes S.S.I.A.P 3 ou d'une équivalence ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.
- Détenir une qualification de secourisme en cours de validité,
- Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie

OBLIGATIONS

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage, Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme S.S.I.A.P et doivent justifier d'au moins 1 607 heures d'activité de chef de service, durant les trente-six derniers mois

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité de chef d'équipe durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

PROGRAMME DE LA FORMATION CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 02/05/2005 MODIFIÉ

PARTIE 1. Documents administratifs

- Connaître et mettre à jour les documents administratif

PARTIE 2. Commissions de sécurité

- Rappels sur la composition, le rôle des commissions de sécurité

PARTIE 3. Réglementation

- Evolution des textes réglementaires

PARTIE 4. Notions de droits civil et pénal

- Les Codes Civil et Pénal

PARTIE 5. Fonction maintenance

- Les contrats de maintenance des installations de sécurité
- Contextes d'obligations réglementaires
- Aspects juridiques :
- Différents types de contrats :
- Normalisation



SSIAP 3 REMISE À NIVEAUX

PARTIE 6. Etude de cas

- Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant

PARTIE 7. Accessibilité des personnes handicapées

- Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application
- Les dispositions réglementaires

PARTIE 8. Analyse des risques

- Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels
- Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux

PARTIE 9. Moyens de secours

- Evolution des textes réglementaires

PARTIE 10. Organisation d'un service de sécurité incendie

- Gestion du personnel et des moyens du service

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret S.S.I.A.P,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia. Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio,
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 3.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (ronde de sécurité) au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées. Attestation délivrée par le centre de formation. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur.



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre